



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°  
  
**1**

## **Règlement du championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES**

<b>INDICE DE REVISION</b>	<b>DATE D'APPLICATION</b>	<b>OBJET DE LA REVISION</b>
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

### **REDACTEURS**

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ

### **DESTINATAIRES**

Membres du CD de la LGEBaD, les CODEP de la LGEBaD, les clubs participants



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**2**

## **SOMMAIRE**

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>3</b>
<b>6. DESCRIPTION DETAILLEE</b>	
<b>ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 3 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP.....</b>	<b>6</b>
<b>ART. 4 CLASSEMENT GENERAL.....</b>	<b>7</b>



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**3**

## **1. OBJET**

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et d'organisation de chaque tour.

## **2. DOMAINE D'APPLICATION**

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## **3. REFERENCES**

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

## **4. DEFINITIONS**

**CODEP** : Comité Départemental.

**CDJ** : Commission Départementale Jeunes.

**CRA** : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

**CRJ** : Commission Régionale Jeunes.

**ICD** : Le Championnat Interclubs du Haut-Rhin Sénior.

**ICR** : Le Championnat Interclubs de la région Grand-Est Sénior.

**ICN** : Le Championnat Interclubs national Sénior.

**InterCodep** : Championnat Grand Est des Comités Départementaux JEUNES de Badminton.

**JA** : Juge-Arbitre.

**LGEBaD** : Ligue Grand Est de Badminton.

**TIJ** : Trophées Interrégionaux Jeunes.

**TNJ** : Trophées Nationaux Jeunes.

**RGC** : Règlement Général des Compétitions.

## **5. LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1**: Echancier par CODEP de l'InterCodep

**Annexe 2**: Echancier par Tour de l'InterCodep

**Annexe 3** : Feuille de présence d'un InterCodep

**Annexe 4** : Déclaration de composition d'une rencontre



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

4

## 5. DESCRIPTION DETAILLEE

L'InterCodep est une compétition officielle par équipe organisée par la LGEBaD et ouverte aux catégories benjamins et minimes.

Elle se déroule en 4 tours où chaque CODEP se rencontre une fois et à l'issue desquels un classement général des équipes est établi permettant de désigner le CODEP champion du Grand Est.

Chaque rencontre consiste en 10 matchs, avec 5 matchs par catégorie (benjamin et minime) :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Chaque tour de l'InterCodep se déroule sur 1 journée et par zone géographique selon le principe suivant:

- 3 lieux différents pour les 3 premiers Tours (3 CODEP par lieu, voir Annexe 1).
- Dans la mesure du possible 1 lieu unique pour le Tour 4 permettant une remise des prix à l'issue.
- 2 rencontres par CODEP à chaque Tour.

La gestion de l'InterCodep est confiée par la LGEBaD à la CRJ :

### **Pour la LGEBaD**

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT

Tél. : 06 84 51 01 24

Email : [crj@badmintongrandest.com](mailto:crj@badmintongrandest.com)

A chaque Tour, la CRJ confiera l'organisation au CODEP accueillant un InterCodep.

Les CODEP pourront déléguer la gestion du Tour aux responsables des clubs accueillants ou s'en charger eux-mêmes (convocation, échéancier, table de marque).

La LGEBaD aura en charge la fourniture des volants durant les rencontres.

Les résultats de chaque Tour devront parvenir à la CRJ dans un délai d'1 semaine à l'issue de chaque Tour. Cette dernière sera en charge de la publication du classement de chaque CODEP après chaque Tour.

Le logiciel Badnet sera privilégié pour la gestion de cette compétition (inscriptions, classement, etc...).



## **ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS**

- 1.1 Les InterCodep Jeunes ne sont ouverts qu'aux jeunes de la LGEBaD à jour de leur licence auprès de la FFBaD le jour de l'inscription de leurs équipes.
- 1.2 Tous les joueurs benjamins et minimes peuvent participer à cette compétition (sous réserve qu'ils soient sélectionnés par leur CODEP respectif).
- 1.3 Les joueurs MiniBaD ou poussins peuvent également participer aux InterCodep dans la catégorie benjamin.
- 1.4 Les inscriptions des équipes se feront par les CODEP auprès de la CRJ avant une date limite et une procédure communiquée en début de saison. Un CODEP ne peut inscrire qu'une seule équipe pour la saison.
- 1.5 La liste des joueurs de chaque équipe devra parvenir aux organisateurs (responsables du CODEP ou clubs accueillants) 1 semaine au plus tard avant chaque Tour afin qu'elle puisse être intégrée dans le logiciel de gestion de la compétition. Si, à cette date, un CODEP n'a pas le nombre de joueurs inscrits lui permettant d'avoir au moins la composition minimale (voir art.2.5) dans les 2 catégories benjamin et minime, il sera considéré comme « forfait » sur le Tour en question.
- 1.6 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 150 € par CODEP payables à la LGEBaD au moment de l'inscription.

## **ART.2 COMPOSITION DES ÉQUIPES**

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles par catégorie d'âge permettant ainsi à chaque joueur d'une équipe de faire 2 matchs par rencontre. Mais il est possible d'inscrire de plus joueurs que la composition type.
- 2.2. Un joueur peut être inscrit dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne.
- 2.3. Un joueur ne peut pas évoluer dans 2 catégories d'âge différentes durant un même tour.
- 2.4. Il est possible de changer de catégorie d'âge d'un tour à l'autre.
- 2.5. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon par catégorie d'âge.
- 2.6. Chaque joueur de l'équipe doit appartenir au même CODEP (ou Union de CODEP dans le cas des CODEP 10 et 52) mais peuvent appartenir à des clubs différents.
- 2.7. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CRA ne pourront pas prendre part aux InterCodep pendant la durée de la sanction.
- 2.8. Les joueurs composant une équipe peuvent être différents d'un Tour à l'autre.

### **ART.3 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP**

- 3.1. En dehors du Tour 4, la compétition se déroule sur une seule journée par Tour, de préférence le samedi. Les convocations seront envoyées par le CODEP accueillant dans la mesure du possible 15 jours avant la date de chaque Tour.
- 3.2. Chaque équipe devra être présente au minimum 40 minutes avant le début de sa première rencontre.
- 3.3. Chaque équipe participera à 2 rencontres. Pour les équipes qui se déplacent hors de leur CODEP, leurs 2 rencontres se feront à la suite.

Exemple dans le cas d'une rencontre entre les équipes A, B et C. L'équipe A jouant dans un lieu de son CODEP.

Rencontre n°1 : équipe B contre équipe A, rencontre n°2 : équipe B contre équipe C et rencontre n°3 : équipe C contre équipe A.

- 3.4. Une rencontre entre 2 équipes est composée de 10 matchs: 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx dans chaque catégorie d'âge, les matchs se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.
- 3.5. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matchs lors de la même rencontre.
- 3.6. Deux documents seront à fournir successivement à chaque tour le jour J d'un InterCodep par les responsables des équipes :
  - A. La feuille de présence, faisant état des joueurs présents le jour de la compétition (modèle en annexe 3). Cette feuille est à rendre à la table de marque du lieu de compétition 30 minutes avant la 1<sup>ière</sup> rencontre de l'équipe concernée.
  - B. La déclaration de composition faisant état de la composition de l'équipe pour la rencontre à disputer (modèle en annexe 4). Cette feuille est à rendre à la table de marque du lieu de la compétition 15 minutes avant l'heure prévue de début de chaque rencontre (sauf mention contraire annoncée par la table de marque en cas d'avance ou retard).
- 3.7. Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les responsables des 2 équipes sont responsables du remplissage et du retour de la feuille de match à la table de marque à l'issue de la rencontre.
- 3.8. Chaque joueur figurant sur la feuille de présence devra disputer au minimum un match lors du Tour considéré.
- 3.9. Si un joueur inscrit sur la feuille de présence ne participe à aucune rencontre d'un Tour, l'équipe sera sanctionnée d'un point de moins au classement général à l'issue du Tour considéré. Exception faite de la prédisposition de l'article 3.10.

- 3.10. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de le retirer de la feuille de présence afin de ne pas sanctionner l'équipe.
- 3.11. Si lors d'une rencontre, une équipe ne se présente pas avec la composition minimale dans chaque catégorie d'âge, elle pourra tout de même jouer la rencontre mais sera déclarée perdante quel que soit le résultat de la rencontre. Elle ne subira, en revanche, pas la sanction d'une équipe forfait (-1 point par rencontre au classement général).
- 3.12. Lors d'une rencontre, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son équipe (pour le match suivant uniquement). Cependant, cela ne doit pas amener le joueur remplaçant à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre ni à jouer dans une catégorie différente de celle de ses autres matchs lors du tour en question.
- 3.13. Un joueur inscrit dans la liste des joueurs de son équipe lors de la phase des inscriptions (voir 1.5) peut ne pas apparaître sur la liste de présence le jour de l'InterCodep.
- 3.14. Une équipe qui ne se présenterait à une rencontre, sera déclarée « forfait » sur la rencontre.

#### **ART.4 CLASSEMENT GÉNÉRAL**

- 4.1 La compétition consiste en une poule unique de 9 équipes (1 par CODEP).
- 4.3 Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :
- Victoire + 1 point
  - Défaite 0 point
  - Forfait - 1 point (match non joué)
- 4.3 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :
- Victoire + 2 points
  - Nul + 1 point
  - Défaite 0 point
  - Forfait - 1 point (donc -2 points en cas de forfait sur un Tour complet)
- 4.4 A l'issue du Tour 4, en cas d'égalité au classement général, les équipes seront départagées dans l'ordre :
- ➡ par le nombre de rencontres gagnées,
  - ➡ si l'égalité persiste, elles seront départagées par nombre de matchs gagnés
  - ➡ si l'égalité persiste, elles seront départagées par la différence de sets,
  - ➡ si l'égalité persiste, elles seront départagées par la différence de points,
  - ➡ dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**8**

**Annexe 1: Echancier par CODEP de l'InterCodep**

CODEP	8	10/52	51	54	55	57	67	68	88
8		TOUR 1/LIEU 1	TOUR 1/LIEU 1	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 4	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 2/LIEU 4
10/52	TOUR 1/LIEU 1		TOUR 1/LIEU 1	TOUR 3/LIEU 8	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 5	TOUR 2/LIEU 5	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 8
51	TOUR 1/LIEU 1	TOUR 1/LIEU 1		TOUR 2/LIEU 6	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 2/LIEU 6	TOUR 4/LIEU 10
54	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 8	TOUR 2/LIEU 6		TOUR 1/LIEU 2	TOUR 1/LIEU 2	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 6	TOUR 3/LIEU 8
55	TOUR 2/LIEU 4	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 1/LIEU 2		TOUR 1/LIEU 2	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 4
57	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 2/LIEU 5	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 1/LIEU 2	TOUR 1/LIEU 2		TOUR 2/LIEU 5	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 4/LIEU 10
67	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 5	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 9	TOUR 2/LIEU 5		TOUR 1/LIEU 3	TOUR 1/LIEU 3
68	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 2/LIEU 6	TOUR 2/LIEU 6	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 7	TOUR 1/LIEU 3		TOUR 1/LIEU 3
88	TOUR 2/LIEU 4	TOUR 3/LIEU 8	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 3/LIEU 8	TOUR 2/LIEU 4	TOUR 4/LIEU 10	TOUR 1/LIEU 3	TOUR 1/LIEU 3	





**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**9**

## Annexe 2: Echancier par Tour de l'InterCodep

	TOUR 1
LIEU 1	8/10.52/51
LIEU 2	54/55/57
LIEU 3	67/68/88

	TOUR 2
LIEU 4	8/55/88
LIEU 5	10.52/57/67
LIEU 6	51/54/68

	TOUR 3
LIEU 7	8/57/68
LIEU 8	10.52/54/88
LIEU 9	51/55/67

	TOUR 4
LIEU 10*	8/54/67
	10.52/55/68
	51/57/88

\* 1 seul lieu dans la mesure du possible pour le Tour 4



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**10**

### Annexe 3: Feuille de présence d'un InterCodep

InterCodep Jeunes LGEBaB



#### Déclaration de présence

Cette liste de joueurs est à remettre à la table de marque (ou au JA) au plus tard 30 mns avant le début des rencontres.

Club :  
Lieu :

Division :  
Date :

Poule

Joueurs

NOM Prénom

Joueuses

NOM Prénom

Nom et signature du capitaine de l'équipe

Visa du juge-arbitre



**Ligue Grand Est de  
Badminton**  
Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**  
Règlement  
InterCodep 2016-  
2017

PAGE N°

**11**

## Annexe 4: Déclaration de composition d'une rencontre

InterCodep Jeunes LGEBaD



Déclaration de composition d'équipe

Cette déclaration de composition d'équipe est à remettre à la table de marque (ou au JA en DR) au plus tard 15 mns avant le début des rencontres.

Rencontre	<b>CODEP 1:</b> <b>CONTRE CODEP 2:</b>	
Date :	Equipe déposant la déclaration	
Heure prévue pour le début de rencontre :	Déclaration à remettre au Juge-Arbitre avant :	

Il n'existe aucun ordre préétabli dans la liste ci-dessous

Ordre des matches proposé	Discipline	Composition de l'équipe
	DH 1	
	DD 1	
	SH 1	
	SD 1	
	MX 1	

Nom et signature du capitaine	Heure de dépôt
	Observation du JA